

Département de
l'ORNE

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de
BRETONCELLES

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 16 Juillet 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 15

Date de convocation : 10 Juillet 2015

Date d'affichage : 21 Juillet 2015

L'an deux mille quinze, le seize du mois de juillet, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY.

Absent excusé : Joëlle MOREAU (pouvoir à Pascal PECCHIOLI).

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 26 Juin 2015.

Vote pour une Commune nouvelle à six

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principes fondateurs de la Commune nouvelle ainsi que les orientations définies par les communes fondatrices.

Les Communes de Colondard-Corubert, Dancé, Nocé, Préaux du Perche, Saint Aubin des Grois, Saint Jean de la Forêt, partagent un passé historique commun, elles appartiennent au même bassin de vie et d'emplois, elles ont l'habitude de travailler ensemble au travers de syndicats intercommunaux ou de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter à bulletin secret pour la constitution d'une Commune nouvelle à six. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire précise les conditions du vote. Monsieur le Maire invite chaque membre du conseil à l'appel de son nom à déposer son bulletin dans l'urne.

Les opérations ont donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8
Pour : 15
Contre : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'issue d'un vote à bulletin secret,
Entendu l'exposé du maire relatif aux motifs de la constitution d'une Commune Nouvelle composée des actuelles communes de Colonard-Corubert, Dancé, Nocé, Préaux du Perche, Saint Aubin des Grois, Saint Jean de la Forêt,
Considérant que les communes fondatrices susmentionnées ont vocation à devenir des communes déléguées à savoir :

- la commune déléguée de Colonard-Corubert dont le siège est situé 1, Place Letavernier 61340 COLONARD-CORUBERT
 - la commune déléguée de Dancé dont le siège est situé Place de la Mairie 61340 DANCE
 - la commune déléguée de Nocé dont le siège est situé 11, rue de Courboyer 61340 NOCE
 - la commune déléguée de Préaux du Perche dont le siège est situé Place Saint Germain 61340 PREAUX DU PERCHE
 - la commune déléguée de Saint Aubin des Grois dont le siège est situé le bourg 61340 SAINT AUBIN DES GROIS
 - la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt dont le siège est situé le bourg 61340 SAINT JEAN DE LA FORET
- demande la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une Commune nouvelle constituée des communes de Colonard-Corubert, Dancé, Nocé, Préaux du Perche, Saint Aubin des Grois, Saint Jean de la Forêt, propose que ladite commune nouvelle soit dénommée « Perche en Nocé » et que son siège soit domicilié, 11, rue de Courboyer 61340 NOCE,
 - propose la création des communes déléguées de Colonard-Corubert, Dancé, Nocé, Préaux du Perche, Saint Aubin des Grois, Saint Jean de la Forêt, à compter du 1^{er} janvier 2016,
 - approuve la charte constitutive de la future commune nouvelle, annexée à la présente,
 - autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
 - mandate le maire à saisir Madame le Préfet de l'Orne en vue de prendre l'arrêté de création de la commune nouvelle.

Annule et remplace la délibération du 26 Juin 2015, reçue à la Sous-préfecture de Mortagne au Perche le 7 Juillet 2015.

Boulangerie : travaux à prévoir, organisation pour l'ouverture le 1er octobre 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les futurs boulangers ont signé l'achat du fonds de commerce il y a une dizaine de jours. Une période de travaux est prévue au mois de septembre, entre le départ de M. et Mme LEVARD fin août et l'arrivée de M. FRETARD et Mlle CHAT LE 1^{er} octobre.

Laurent BOUCHER, ébéniste, viendra samedi prochain pour préparer un devis pour la réfection de la façade de la boutique. Jean-Marc GRESTEAU, électricien, effectuera les travaux électriques nécessaires (ajout de prises, changement des radiateurs).

M. et Mme LEVARD organisent un pot de départ le mardi 25 août 2015 à 20h30 à la salle des fêtes.

Se61 : Modification des statuts

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du comité Syndical en date du 30 juin 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Se61.

Embauche Emploi d'Avenir

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que trois candidats, envoyés par la Mission Locale, ont été convoqués à un entretien pour le poste d'employé communal en Emploi d'Avenir. A l'issue des entretiens, un candidat a été retenu : Quentin MOITEAUX, âgé de 24 ans, domicilié à Mortagne au Perche. Il sera employé en CDD pendant 1 an (contrat renouvelable 2 fois) à partir du 20 juillet 2015, à raison de 28 heures par semaine. Roselyne GUERIN sera sa référente pour l'encadrer et Alain MET sera son tuteur pour l'accompagner dans son travail.

Journées du Patrimoine

Le programme des Journées du Patrimoine, les 19 et 20 septembre 2015, édité par la Cdc Perche Sud sera distribué aux habitants début septembre. A Préaux, des ateliers d'artistes seront ouverts au public, une randonnée poétique autour de l'œuvre de Piero Eliczer et la visite de l'église sera possible.

Le guide touristique 2015, A la découverte du Perche Sud, vient de paraître, des exemplaires seront distribués aux propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes sur la commune.

Questions diverses

- Infos Préaux n°27 : Catherine BOUCAULT présente au Conseil municipal le dernier numéro Infos Préaux avant son impression.
- Haut-débit : un sous-répartiteur sera installé en centre-bourg par Orange d'ici la fin 2016.